

**Franck MARLIN**  
Député de l'Essonne

Membre de la Commission  
de la défense nationale et  
des forces armées

Maire honoraire d'Étampes

Paris, le 7 février 2020

Madame le Bâtonnier, Chère Maître,

Par courrier en date du 29 janvier dernier, vous avez souhaité appeler mon attention sur vos préoccupations relatives à la réforme de votre régime de retraite.

J'en ai pris connaissance avec le plus grand intérêt et sachez que je partage votre légitime colère.

C'est pourquoi, je n'ai pas manqué de transmettre à mon groupe parlementaire vos remarques et observations afin de nourrir nos débats sur le sujet et proposer des amendements.

Soyez assurée que je défendrai avec la même force les intérêts qui sont les vôtres et je peux d'ores et déjà vous faire savoir que si ce texte n'est pas amélioré je voterai contre.

Vous remerciant des informations que vous m'avez communiquées et restant à votre disposition,

Je vous prie de croire, Madame le Bâtonnier, Chère Maître, à l'assurance de mes respectueux hommages.

*Bon Cordialement*



Franck MARLIN

Maître Sylvie FRANCK  
Bâtonnier de l'Ordre des Avocats  
Barreau de l'Essonne  
Palais de Justice  
91012 EVRY Cedex

FM/JJ/0220



Le Bâtonnier

**Monsieur le Député Franck MARLIN**  
**Assemblée nationale**  
126 rue de l'université  
75000 PARIS

Secrétariat :

Tél : 01 69 36 02 36

Fax : 01 69 89 28 68

**N.REF :**

SF / SP  
A0377

EVRY, le 29 Janvier 2020

Objet : Réforme des retraites

*Je partage sa colère*

Monsieur le Député,

En ma qualité d'Avocat, j'ai le regret de vous faire part de ma colère et ma profonde préoccupation concernant la réforme de notre régime de retraite.

Le régime de retraite des Avocats n'est pas un régime spécial contrairement à ce qui est véhiculé.

Notre caisse de retraite, la Caisse Nationale des Barreaux Français, est autonome et son financement est assuré exclusivement par nos cotisations. Elle ne coûte pas un centime au contribuable.

Bien au contraire, elle est solidaire et excédentaire.

La réforme envisagée constitue un véritable danger pour la survie économique de nos cabinets, notamment par le doublement du taux de nos cotisations de retraite lequel passera de 14 à 28 %.

Elle aura pour conséquence, certaine, la disparition de plusieurs de nos Cabinets et par là-même l'impossible accès au Droit des plus démunis.

La Justice sans les Juges est arbitraire. La justice sans les Avocats est tyrannique.

Est-ce le modèle de Société recherché à terme ?

Les simulations présentées par le gouvernement sur les avantages de cette réforme pour notre profession sont loin de la réalité.

Le gouvernement refuse obstinément de prendre en compte les inquiétudes et les préoccupations exprimées par les instances représentatives de notre profession.

Je suis consternée par le mépris dont il fait preuve en réponse à nos légitimes demandes.

Les propositions formulées par le gouvernement sont floues, lacunaires et imprécises.

Ceci a été confirmé par l'avis du Conseil d'Etat, dont l'objectivité n'est pas sérieusement contestable, sur l'ensemble du projet de la réforme des retraites.

Le vote de la réforme qui sera présenté par le gouvernement, sans la prise en compte réelle de nos demandes, me conduira à en tirer toutes les conséquences lors des prochaines échéances électorales.

Je tenais à vous en faire part.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, en l'expression de ma considération respectueuse.

**Sylvie FRANCK**  
**Bâtonnier**

